

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
02/06/95

Origine :
DGA

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
DGA n° 7/95

Plan de classement :

65						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

L'ACCES AUX SOINS DES POPULATIONS EN SITUATION DE PRECARITE ET L'AMELIORATION
DES DELAIS DE PAIEMENT.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

30 juin 1995

Dossier suivi par :

Mme A. HELENON

Téléphone : 42.79.32.20

@

Direction de la Gestion Administrative

Le Directeur
de la Gestion Administrative

01/06/95

Origine : à
DGA

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

N/Réf. : DGA n° 7/95

Objet : L'accès aux soins des populations en situation de précarité et l'amélioration des délais de paiement.

L'accès aux soins pour tous les assurés, la détection et le suivi des situations de précarité, entrent dans les missions de l'Assurance Maladie et font partie intégrante du Projet de Développement de la branche.

Dans ce domaine, la plupart des caisses ont su développer des solutions adaptées et diversifiées s'appuyant en particulier sur le partenariat avec les Conseils Généraux et les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre de l'aide médicale.

Il reste cependant le problème des populations se situant à la frontière des seuils de pauvreté reconnus ou qui ne peuvent pas bénéficier des procédures de type RMI ouvrant droit à l'aide médicale et à la Carte santé lorsqu'elle a été mise en place.

Bien souvent, le phénomène est concentré sur certains bassins d'emploi fragilisés à l'intérieur d'un département ou d'une circonscription de caisse.

Face à ces situations, l'Assurance Maladie se doit d'intervenir pour améliorer la qualité du service qu'elle rend à ses ressortissants.

La présente circulaire a pour objet dans un premier temps de recenser les initiatives locales qui répondent à ce souci, de manière à mesurer l'effort déjà consenti par les organismes dans ce domaine, et à faire connaître les réalisations les plus significatives.

Il vous est donc demandé de retourner le questionnaire joint pour le 30 juin 1995 au Cabinet du Directeur de la Gestion Administrative (à l'attention de Mme Alexandra HELENON).

Le Directeur
de la Gestion Administrative

Loïc Le NEVE RICORDEL



C.P.A.M. de

QUESTIONNAIRE

ACCES AUX SOINS des populations en situation de précarité et amélioration des délais de paiement



Parmi les dispositifs suivants, quels sont ceux que vous avez mis en oeuvre pour faire face aux situations de précarité :

➤ **Développement des procédures de dispense d'avance des frais sur la base d'accords locaux en complément des dispositifs nationaux**

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ▪ Pharmacie | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Biologie | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Titre médecin | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Soins infirmiers | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Soins de kinésithérapie | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Soins dentaires | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Soins médicaux (autre que titre médecin) | ☐ oui | ☐ non |
| ▪ Autres (préciser) | ☐ oui | ☐ non |

➤ **Cession de l'image-décompte avec les organismes complémentaires permettant le règlement rapide de la totalité du dossier
(part obligatoire + part complémentaire)**

☐ oui ☐ non

Si oui, préciser en % le nombre de bénéficiaires concernés par rapport à la population protégée :
.....

- **Partenariat avec le Département pour la mise en place d'une Carte Santé dispensant de l'avance des frais**

☐ oui

☐ non

Si oui, évaluation de la population de bénéficiaires du dispositif :

et % par rapport à la population protégée :

- **Indicateurs de détection automatique des situations de précarité (à partir des informations gérées par les caisses)**

☐ oui

☐ non

Si oui, quels sont ces indicateurs :

-
-
-

- **Organisation d'un réseau de partenaires chargés du traitement global des situations de précarité détectées**

☐ oui

☐ non

Si oui, quels sont ces partenaires :

-
-
-

- **Procédures de secours d'urgence (sur Fonds d'ASS) en dehors des réunions de la Commission spécialisée**

☐ oui

☐ non

Si oui, nombre de secours attribués sur l'année :

- **Procédures d'acomptes sur prestations dues (P.N. + P.E.)**

☐ oui

☐ non

Si oui, nombre d'acomptes versés sur l'année

- **Liquidation urgente des dossiers (à l'accueil en présence de l'assuré)**

☐ oui

☐ non

- **Autres dispositifs ou procédures (à décrire sommairement)**

-
-

- **Suggestions éventuelles**

-

